

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 394

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 46 BIS

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Les présentes dispositions sont également applicables »

les mots :

« Le présent alinéa est applicable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.